

BRUXELLES, LE 30.10.75

TELEX NR 90083

NOTE BIO COM(75) 319 AUX BUREAU NATIONAUX CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GENERAUX DG I ET X

REUNIONS DE LA COMMISSION DES 28 ET 29 OCTOBRE

432

1.
LA COMMISSION A CONSACRE SA JOURNEE DE MARDI AUX QUESTION AGRICOLES EN VUE DE L'EXAMEN D'ENSEMBLE DE LA PAC AUQUEL LE CONSEIL D'AGRICULTURE A COMMENCE A PROCEDER HIER. LA COMMISSION A EXAMINE TOUT PARTICULIEREMENT LES CHANGEMENTS STRUCTURELS A APPORTER AU SECTEUR LAITIER CARACTERISE PAR DES EXCEDENTS CONSIDERABLES DE POUVRE DE LAIT DONT LA RESORPTION ENTRAINE DES CHARGES CONSIDERABLES (PRES DE 2 MILLIARDS D'UC PREVUS AU BUDGET COMMUNAUTAIRE 1976 POUR LE SOUTIEN DU MARCHÉ DU LAIT).

LA COMMISSION A ARRETE EGLEMENT LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR UNE EVALUATION OBJECTIVE (DONNEES STATISTIQUES, PRODUCTION, REVENUS ETC...) DES DONNEES SUR LESQUELLES SONT FONDEES SES PROPOSITIONS ANNUELLES DE PRIX AGRICOLES.
JE VOUS FERAI PARVENIR EN DEBUT DE SEMAINE UN RESUME DE CETTE "METHODE OBJECTIVE".

ENFIN, LA COMMISSION A DECIDE MERCREDI APRES-MIDI D'EMETTRE UN AVIS MOTIVE A L'ENCONTRE DU GOUVERNEMENT FRANCAIS. ELLE CONSTATE QUE CE GOUVERNEMENT, EN INSTITUANT ET EN PERCEVANT UNE TAXE SUR LES VINS ORIGINAIRES D'ITALIE, A MANQUE AUX OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT EN VERTU DU TRAITE CEE. SELON LES TERMES DE L'AVIS MOTIVE, LA FRANCE EST INVITEE A SUPPRIMER LA TAXE DANS UN DELAI DE 7 JOURS. LE 13 OCTOBRE 1975, LA COMMISSION A OUVERT FORMELLEMENT LA PROCEDURE DE L'ARTICLE 169 CEE ("PROCEDURE D'INFRACTION"). AU TITRE DE CETTE PROCEDURE LE GOUVERNEMENT FRANCAIS A COMMUNIQUE SES OBSERVATIONS LE 24 OCTOBRE 1975.
LA REPOSE DU GOUVERNEMENT FRANCAIS NE CONTIENT AUCUN ELEMENT NOUVEAU SUSCEPTIBLE DE CONDUIRE LA COMMISSION A REVOIR SA POSITION. EN CONSEQUENCE, LA COMMISSION A DECIDE D'AMETTRE L'AVIS MOTIVE.

LA COMMISSION A CONSACRE LA JOURNEE DE MERCREDI AUX PROBLEMES BUDGETAIRES ET NOTAMMENT AU BUDGET CECA, A LA RECHERCHE, AU SECTEUR DE L'ACIER ET A L'AIDE ALIMENTAIRE.

2.
AFFAIRES BUDGETAIRES

LA COMMISSION A POURSUIVI SES ECHANGES DE VUE SUR LES AFFAIRES BUDGETAIRES., PROBLEMES DE PROCEDURES ET DE GESTION BUDGETAIRE, CONTROLE FINANCIER, PROBLEME DE L'UNITE DE COMPTE BUDGETAIRE.

BUDGET CECA

LA COMMISSION A ARRETE L'AVANT-PROJET DU BUDGET OPERATIONNEL CECA POUR 1976. JE VOUS RAPPELLE QU'IL S'AGIT LA D'UNE PREMIERE LECTURE, LA COMMISSION DEVANT ARRETER CE BUDGET EN 2EME LECTURE A LA FIN DE L'ANNEE APRES AVOIR RECUEILLI L'AVIS DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU COMITE CONSULTATIF CECA.
DANS CET AVANT-PROJET LA COMMISSION SE PRONONCE EN FAVEUR DU MAINTIEN DU TAUX DES PRELEVEMENTS POUR L'EXERCICE 1976 A 0,29 0/0.
LE BUDGET CECA ETANT UN BUDGET DE RECETTES, L'APPLICATION DE CE TAUX DETERMINE LES CREDITS DISPONIBLES, QUI SONT EVALUES A 106 MUC EN 1976 CONTRE 98 SELON LES PREVISIONS RECTIFIEES POUR 1975.
CES 106 MUC SE REPARTISSENT DE LA FACON SUIVANTE:

DEPENSES ADMINISTRATIVES	18	(1975 : 18)
AIDE A LA READAPTATION	25	(1975 : 26)
AIDE A LA RECHERCHE	42	(" : 35)
AIDE AU CHARBON A COKE	6	(" : 6)
BONIFICATIONS D'INTERET	15	(" : 13)

RG/Global Communications

RG/Global Communications

TOTAL

106 (")

A CES POSTES S'AJOUTENT LES PRETS POUR LOGEMENTS SOCIAUX: 12,5 MUC

LA COMMISSION A ADOPTE EGALEMENT UN BUDGET RECTIFICATIF CECA POUR 1975 (RECTIFICATION RENDUE NECESSAIRE PAR UNE SENSIBLE DIMINUTION DES RESSOURCES PROPRES CECA, EN RAISON DE LA RECESSION ECONOMIQUE).

3.
RECHERCHE

SUR RAPPORT DE M. BRUNNER, LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION SUR LES OBJECTIFS, LES PRIORITES ET LES MOYENS D'UNE POLITIQUE COMMUNE DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT. ELLE COMPLETE LA COMMUNICATION QUE LA COMMISSION AVAIT ENVOYEE LA SEMAINE DERNIERE SUR LE ROLE DU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE ET LES ORIENTATIONS DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL. LA COMMISSION PREVOIT NOTAMMENT COMME SECTEURS PRIORITAIRES LES RESSOURCES NATURELLES (ENERGIE, AGRICULTURE, MATIERES PREMIERES), L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (INFORMATIQUE, SIDERURGIE ETC...) ET LA VIE EN SOCIETE (RECHERCHES SOCIALES, BIO-MEDICALES, TRANSPORTS EN COMMUN, ETC...).

4.
ACIER

ASPECT OCDE: LE SECRETARIAT DE L'OCDE S'EST DECLARE PRET A ORGANISER LES DISCUSSIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES PAYS CONCERNES. L'OCDE EST EN TRAIN DE PRENDRE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES A CETTE FIN.

DIS: LA COMMISSION FAIT PRESSION SUR L'OCDE POUR AVANCER LA DATE DE LA PREMIERE REUNION.

LE FAIT QUE LE SECRETARIAT DE L'OCDE S'OCCUPE DE L'ORGANISATION DES DISCUSSIONS DANS LE CADRE DU "TRADE PLEDGE" NE SIGNIFIE PAS QUE LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE AIENT DONNE LEUR ACCORD A CETTE INITIATIVE DE LA COMMUNAUTE. FIN DIS

5.
AFFAIRE "NATIONAL CARBONISING COMPANY (N.C.C.) - IP(75) 191

LA COMMISSION A PRIS UNE DECISION ADOPTANT DES MESURES CONSERVATOIRES DANS L'AFFAIRE QUI OPPOSE LA NATIONAL CARBONISING COMPANY A NOTTINGHAM (ROYAUME-UNI), AU NATIONAL COAL BOARD (N.C.B.).

6.
AIDE AUX RAPATRIES D'ANGOLA ET AUX REFUGIES PALESTINIENS

A) LA COMMISSION A DECIDE UNE AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DES RAPATRIES D'ANGOLA AU PORTUGAL. CETTE AIDE D'URGENCE COMPORTE:

A. LA FOURNITURE DE 400 TONNES DE BUTTEROIL ET DE 550 TONNES DE POUDRE DE LAIT, PAR L'INTERMEDIAIRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (COUT: 910.000 UC).

B. UN CREDIT DE 150.000 UC POUR L'ACHAT DE MEDICAMENTS, VETEMENTS, MAISONS PREFABRIQUEES ETC. PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX ROUGE.

LA COMMISSION AVAIT DEJA DECIDE LE 13 OCTOBRE UNE AIDE EN FAVEUR DES "PERSONNES SINISTREES" EN ANGOLA MEME QUI COMPORTAIT L'ENVOI PAR AVION DE 100 TONNES DE POUDRE DE LAIT (D'AUTRES ACTIONS SONT EN COURS D'EXAMEN).

B) LA COMMISSION A DECIDE EGALEMENT UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'UNRWA EN FAVEUR DES REFUGIES PALESTINIENS.

IL S'AGIT DE 5.000 TONNES DE CEREALES (COUT: 750.000 DOLLARS), QUI VIENNENT S'AJOUTER A L'AIDE NORMALE PREVUE POUR 1975 (20.000 TONNES - 3 MIO DE DOLLARS).

CETTE ACTION EST JUSTIFIEE A LA FOIS PAR LES BESOINS CROISSANTS DES REFUGIES PALESTINIENS, COMPTE TENU NOTAMMENT DE LA SITUATION DU LIBAN, ET PAR LA PRECARITE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'UNRWA.

AMITIES,

MANUEL SANTARELLI

21877Q COMEU B

NNNNEND